

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 24 janvier 2020

## « Investir pour l'hôpital »

### Plus de 7 millions d'euros déjà alloués en Bourgogne-Franche-Comté

**L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté alloue 7,2 millions d'euros aux hôpitaux publics de la région, pour faire face à leurs besoins d'investissement du quotidien.**

Equipements et petits matériels indispensables, opérations de travaux courants ou de rénovation légère : des investissements immédiats peuvent contribuer à améliorer le quotidien de l'hôpital et faciliter les conditions de travail dans les services de soins.

C'est le but des moyens nouveaux prévus par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre du plan « Investir pour l'hôpital » annoncé à l'automne dernier (voir aussi notre encadré).

Dès ce mois de janvier, la première des trois tranches de 150 millions d'euros de crédits dédiés à l'investissement du quotidien est allouée aux hôpitaux.

Pour les établissements de Bourgogne-Franche-Comté, cela représente un soutien de 7,2 millions d'euros.

L'Agence Régionale de Santé a souhaité que **tous les hôpitaux publics** de la région bénéficient de ce soutien (**cf. tableau ci-joint**), 60% du montant de l'enveloppe étant répartie au prorata du budget de chacun, le solde étant attribué aux hôpitaux particulièrement en difficulté.

### **Reprise de dette et dégel de crédits**

A cette somme de 7,2 millions d'euros s'ajoutent **14,5 millions d'euros** de dégel de crédits, dont les hôpitaux publics de la région ont bénéficié fin 2019.

L'Agence Régionale de Santé prépare aussi activement avec les hôpitaux publics de Bourgogne-Franche-Comté **la reprise de dette** – à hauteur de 10 milliards d'euros à l'échelle nationale – qui constitue une mesure sans précédent par son ampleur et sa portée.

### **Un accompagnement supplémentaire de 400 000 euros pour les unités sanitaires des établissements pénitentiaires**

Les personnes détenues sont soignées au sein des unités sanitaires installées dans les dix établissements pénitentiaires de Bourgogne-Franche-Comté.

Dans un souci d'améliorer les conditions de travail des personnels qui y exercent et d'accompagner leurs projets d'amélioration de la qualité des prises en charge, une enveloppe de crédits supplémentaires de **400 000 euros** est attribuée aux établissements de santé qui gèrent ces unités.

Ces moyens pourront notamment permettre l'achat d'équipements et matériels médicaux nécessaires au fonctionnement de ces unités, la réalisation d'actions de prévention ou d'éducation à la santé en faveur des personnes incarcérées ou des actions de formation pour les professionnels de santé qui interviennent auprès de ce public.

### **Attractivité, dialogue et visibilité dans le temps**

Annoncé le 20 novembre dernier par le Premier ministre et la ministre des Solidarités et de la Santé, le volet hospitalier de la stratégie «Ma Santé 2022 » vise à redonner des marges de manœuvre pour améliorer le quotidien des équipes hospitalières et pour mieux les accompagner dans les transformations.

« Investir pour l'hôpital » comporte trois axes :

- Restaurer l'attractivité des métiers et (re)donner envie aux soignants d'exercer à l'hôpital,
- Rétablir le dialogue et la souplesse de la gestion dans le quotidien de l'hôpital,
- Réinvestir dans l'hôpital public en lui donnant des moyens nouveaux et de la visibilité dans le temps.



## Investissements du quotidien - crédits 2019 - région BFC

	Etablissement	montant à déléguer
	CTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE COTE D OR	209 800 €
	CHU DIJON BOURGOGNE	769 100 €
	CH LA CHARTREUSE	73 600 €
	CENTRE HOSPITALIER D'IS-SUR-TILLE	20 000 €
	CH D'AUXONNE	20 000 €
	CENTRE HOSPITALIER SEMUR EN AUXOIS	63 000 €
<b>GHT 21-52</b>		<b>1 155 500 €</b>
<b>GHT sud Cote</b>	<b>HOSPICES CIVILS DE BEAUNE</b>	<b>81 900 €</b>
	CHRU BESANCON	663 100 €
	CH PAUL NAPPEZ MORTEAU	20 000 €
	CH SAINTE CROIX BAUME LES DAMES	20 000 €
	CHI HAUTE COMTE	83 300 €
	CHS NOVILLARS	51 100 €
	CH SAINT LOUIS ORNANS	20 000 €
	CENTRE DE SOINS TILLEROYES	68 000 €
	USLD BELLEVAUX	20 000 €
	USLD JACQUES WEINMAN AVANNE	20 000 €
	ETABLISSEMENT DE SANTE QUINGEY	41 000 €
	CENTRE HOSPITALIER L PASTEUR DOLE	361 600 €
	CHS SAINT YLIE JURA	267 300 €
<b>GHT Centre Franche-Comté</b>		<b>1 635 400 €</b>
	CENTRE HOSPITALIER JURA SUD	518 700 €
	CH LEON BERARD MOREZ	20 000 €
	CH LOUIS JAILLON SAINT CLAUDE	102 000 €
	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DU REVERMONT	22 500 €
<b>GHT JURA</b>		<b>663 200 €</b>
	CHI AGGLOMERATION DE NEVERS	180 100 €
	CH CHATEAU-CHINON	20 000 €
	CENTRE HOSPITALIER LES CYGNES à LORMES	20 000 €
	CH COSNE COURS SUR LOIRE	20 000 €
	CH DECIZE	33 700 €
	CH PIERRE LÔO EPSM DE LA NIEVRE	41 900 €
	CH HENRI DUNANT	20 000 €
	CENTRE DE LONG SÉJOUR de LUZY	20 000 €
<b>GHT Nièvre</b>		<b>355 700 €</b>
<b>GHT de la Ha</b>	<b>GROUPE HOSPITALIER DE HAUTE SAONE</b>	<b>204 300 €</b>
	CENTRE HOSPITALIER DE LA GUICHE	27 800 €
	CH AUTUN	122 900 €
	HOPITAL LOCAL CHAGNY	20 000 €
	CH WILLIAM MOREY CHALON SUR SAONE	223 700 €
	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SEVREY	69 600 €
	CTRE HOSPITALIER BRESSE LOUHANNAISE	20 000 €
	CENTRE HOSPITALIER Toulon sur Arroux	20 000 €
	CENTRE HOSPITALIER de Montceau les Mines	319 900 €
<b>GHT Saône et Loire Bresse Morvan</b>		<b>823 900 €</b>
	CH LES CHANAUX MACON	203 600 €
	CH ALIGRE BOURBON LANCY	20 000 €
	CH DU PAYS DU CHAROLAIS BRIONNAIS	340 800 €
	CENTRE HOSPITALIER DU CLUNISOIS	20 000 €
	CENTRE HOSPITALIER BELNAY TOURNUS	20 000 €
<b>GHT Bourgogne Méridionale</b>		<b>604 400 €</b>
	CH CLAMECY	58 700 €
	CTRE HOSPITALIER SPECIALISE D'AUXERRE	61 700 €
	CH AUXERRE	752 600 €
	CH AVALLON	92 100 €
	CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS	112 600 €
<b>GHT sud Yonne</b>		<b>1 077 700 €</b>
	CH JOIGNY	124 700 €
	HL R BONNION VILLENEUVE-SUR-YONNE	21 000 €
	CH SENS	124 800 €
<b>GHT nord Yonne</b>		<b>270 500 €</b>
	HOPITAL NORD FRANCHE COMTE	385 800 €
	CHSLD LE CHENOIS	20 000 €
<b>GHT Nord FC</b>		<b>405 800 €</b>
<b>Total</b>		<b>7 278 300 €</b>